



Comprendre l'impact des nouvelles compétences en ergothérapie sur l'examen national et l'accréditation des programmes

Alison Douglas

Le tout nouveau document décrivant les [compétences des ergothérapeutes au Canada](#) est le fruit d'années de travail dans le cadre du projet CORECOM-CANCOM. Le projet a permis de créer un document unique sur les compétences qui décrira les compétences d'entrée dans la pratique et les compétences utilisées tout au long de la pratique de l'ergothérapie. Les ergothérapeutes en exercice auront probablement pris connaissance des nouvelles compétences par l'intermédiaire de leur organisme de réglementation provincial respectif.

Le projet a été régi par un comité directeur tripartite composé de représentants de l'Association canadienne des organismes de réglementation de l'ergothérapie (ACORE), de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) et de l'Association canadienne des programmes universitaires d'ergothérapie (ACPUE). Des informations supplémentaires sur le projet CORECOM-CANCOM sont disponibles sur les sites Web des organismes de réglementation provinciaux au Canada. Le projet est financé, en partie, par le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers du gouvernement du Canada.

Il est prévu que les compétences seront utilisées pour l'enseignement des ergothérapeutes débutants, l'examen de l'examen national d'accréditation en ergothérapie (ENAE) et la détermination de la compétence continue des professionnels accrédités. Les organismes de réglementation, les programmes universitaires et l'ACE travailleront en étroite collaboration pour s'assurer que l'examen et l'accréditation reflètent les nouvelles compétences et que le processus de mise en œuvre de ces attentes est harmonisé.

En ce moment, le document sur les compétences utilisé pour l'examen et l'accréditation des programmes d'accès à la pratique est le [Profil de la pratique des ergothérapeutes au Canada](#) de 2012.

Agrément de l'enseignement de l'ergothérapie

Il faudra enseigner aux étudiants les compétences décrites dans le nouveau document sur les compétences. Pour s'assurer que les étudiants reçoivent une formation complète, les programmes d'entrée en pratique de l'ergothérapie sont agréés par le programme d'agrément de l'ACE. [L'agrément des programmes d'enseignement professionnel](#) est un « processus d'assurance de la qualité par lequel le statut d'agrément est accordé à un programme

d'études une fois qu'il a satisfait à certaines normes d'enseignement établies par les autorités responsables ». Tous les programmes d'ergothérapie au Canada sont [actuellement agréés](#). À l'heure actuelle, l'agrément exige que les programmes démontrent qu'ils enseignent les compétences d'entrée dans la pratique en les intégrant à leur programme d'études et à leurs programmes de formation clinique ([norme 8.3](#)). Ils sont tenus de les mettre en correspondance avec le Profil de pratique 2012 et le document provincial sur les compétences exigé par l'organisme de réglementation de la province.

Pour mettre en œuvre le nouveau cadre de compétences, l'organisme de décision en matière d'accréditation (Comité d'agrément des programmes universitaires) se réunira et déterminera quelles normes actuellement requises doivent être révisées et comment elles le seront pour inclure les nouvelles compétences contenues dans le nouveau document *Compétences des ergothérapeutes au Canada*.

Les programmes sont agréés tous les sept ans. Les attentes en matière d'adhésion à une nouvelle norme devront également faire l'objet de discussions afin de donner aux programmes suffisamment de temps pour mettre en œuvre une norme révisée d'agrément et soumettre des documents prouvant qu'elle a été respectée.

Agrément de la formation d'assistant de l'ergothérapeute

De même, les programmes d'assistant de l'ergothérapeute (AE) et d'assistant du physiothérapeute (AP) destinés à l'entrée en pratique sont agréés selon des normes définies. Les normes d'accréditation des AE sont régies par un programme conjoint d'accréditation des AE et des AP appelé Programme d'agrément de l'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute ([PAE AE & AP](#)). Ce programme est régi conjointement par l'ACE et l'agrément des études en physiothérapie Canada. Les normes sont énoncées dans [son document sur les normes d'agrément](#). Les programmes sont tenus d'établir leur curriculum et de soumettre des preuves qu'ils répondent aux compétences énoncées dans la norme 6. Les compétences énumérées dans la norme 6 sont les mêmes que celles qui figurent dans le [Profil de la pratique des assistants ergothérapeutes de 2018](#).

Des réunions seront nécessaires entre les membres du conseil d'administration de l'ACE et les parties prenantes du PAE OTA & APT pour déterminer comment le nouveau

document sur les compétences affectera le *Profil de la pratique des assistants ergothérapeutes* ainsi que l'accréditation de l'AE. Ces réunions déboucheront sur un processus visant à garantir un niveau élevé de formation des AE et à déterminer qui se chargera des travaux ultérieurs.

Examen national d'ergothérapie

Le contenu de tous les examens d'accès à la pratique à enjeux élevés est guidé par un plan directeur. Le [plan directeur](#) de l'examen définit l'examen en indiquant le pourcentage de l'examen alloué à chaque compétence. Présentement, le plan directeur de l'examen est fondé sur le *Profil de la pratique des ergothérapeutes au Canada* de 2012.

SIX DOMAINS	SIX DOMAINES
Occupational Therapy Expertise	L'expertise en ergothérapie
Communication and Collaboration	La communication et la collaboration
Culture, Equity, and Justice	La culture, l'équité et la justice
Excellence in Practice	L'excellence dans la pratique
Professional Responsibility	La responsabilité professionnelle
Engagement with the Profession	L'engagement avec la profession

Figure 1 : Compétences des ergothérapeutes au Canada (2021)

Le conseil d'administration de l'ACE a accepté, dans le cadre des résultats du projet CORECOM-CANCOM, d'intégrer les nouvelles *Compétences des ergothérapeutes au Canada* dans le plan directeur de l'ENAE. Étant donné que les étudiants doivent être formés au nouveau document sur les compétences avant d'être examinés à l'aide de celui-ci, la mise en œuvre d'un plan actualisé ne se fera pas avant deux ou trois ans, voire plus. La coordination avec les programmes universitaires de l'ACPUE sera importante pour établir le calendrier de mise en œuvre.

Pour commencer, le programme d'examen ENAE planifie les étapes d'intégration du nouveau document de compétences. Tout d'abord, des discussions avec des groupes de travail sont nécessaires afin de s'assurer de la participation d'un grand nombre d'intervenants, d'examiner les meilleures pratiques en matière de refonte d'un plan directeur et de déterminer la méthodologie de soutien, comme une enquête auprès des praticiens et un examen par un groupe d'experts. Des fonds ont été mis de côté pour qu'un psychométricien professionnel apporte sa contribution aux meilleures pratiques en matière de méthodologie du plan directeur. Nous devons veiller à ce que diverses voix soient impliquées dans la réflexion et la validation du plan directeur mis à jour, y compris la sélection des types de questions d'examen, la délimitation du niveau d'entrée dans la pratique et la détermination des pourcentages de questions attribuées à

chaque compétence. Il sera également primordial à ce stade de réfléchir au moment où un nouveau manuel d'orientation remplacera la deuxième édition de 2013 *d'Habiller à l'occupation II* (Townsend & Polatakjo, 2013). Un rapport décrivant la méthode et les résultats de ce projet de plan directeur sera soumis par le consultant psychométrique. Le nouveau plan directeur sera largement disponible sur le [site Internet de l'ENAE](#), dans le cadre d'une mise à jour du manuel de ressources de l'examen.

Après l'approbation d'un plan d'examen remanié, toutes les questions d'examen conservées dans notre banque de questions sécurisée devront être révisées. Chaque élément sera analysé pour déterminer s'il est toujours d'actualité et quel domaine du nouveau plan directeur il examine. Ce processus est appelé *codage* et il se peut que nous devions sélectionner des rédacteurs d'items ergothérapeutes pour nous aider dans ce processus. Nous avons plus de 1 000 items à coder dans notre banque d'items et nous prévoyons que ce travail sera effectué par des groupes de bénévoles formés, le personnel et les comités de l'ENAE apportant tout le soutien nécessaire. Lorsque tous les éléments auront été codés et mis en correspondance avec le nouveau plan, nous serons en mesure de générer un rapport qui identifiera les lacunes de notre banque d'éléments — en d'autres termes, dans quels domaines nous n'avons pas assez d'éléments pour créer plusieurs examens uniques.

Commence alors la tâche de rédiger de nouvelles questions d'examen pour combler les lacunes. Nous lançons un appel à la rédaction de questions et demandons aux personnes qui le souhaitent d'indiquer si elles peuvent contribuer à la rédaction de questions dans les domaines où nous avons des lacunes. Nous avons un coordinateur de la rédaction des questions qui aide à former les rédacteurs et les guide dans le processus de rédaction des questions en respectant les règles du langage clair et les exigences de clarté et de structure. Des groupes de rédacteurs travaillent ensemble pour réviser et affiner les items avant qu'ils ne soient finalement envoyés au comité de l'examen de certification pour révision. Comme lors des précédents ateliers de rédaction d'articles, les rédacteurs devront signer un contrat de confidentialité et recevront une rémunération en fonction du nombre d'articles dont nous avons besoin. À ce stade, il est difficile de prévoir le nombre et le type d'items dont nous aurons besoin en raison du chevauchement potentiel entre les anciens domaines du plan directeur et les nouvelles compétences. Par exemple, les items codés pour « Habiller à l'occupation : Initier » dans l'ancien plan directeur peut correspondre directement à une compétence du nouveau plan directeur. Cependant, ils peuvent ne pas tous correspondre directement les uns aux autres, ce qui nécessite la création de nouveaux éléments. Ce travail s'ajoutera au travail normal de maintenance de la banque d'items, puisque les items de la banque d'items sont constamment révisés et mis à jour par le Comité d'examen de certification.

En outre, les ressources d'étude de l'examen devront comporter de nouveaux éléments. Les candidats à l'examen doivent être en mesure d'étudier et de comprendre comment les nouvelles compétences seront reflétées dans l'examen. Ces ressources seront mises à disposition avant tout

examen qui suit un nouveau plan directeur. Le premier examen qui suivra le nouveau plan directeur n'a pas encore été déterminé, et cette décision sera prise par le comité d'examen en consultation avec les parties prenantes académiques et réglementaires.

Impliquez-vous !

Veuillez prêter attention aux mises à jour de votre organisme de réglementation et aux courriels hebdomadaires de l'ACE pour connaître les occasions de participer au travail mentionné ci-dessus. Nous serons à la recherche d'expériences cliniques particulières et d'ergothérapeutes qui

s'identifient comme membres de communautés particulières telles que LGBTQ+, Noirs, Autochtones et/ou Personnes de Couleur. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions concernant le processus décrit ici. Veuillez envoyer un courriel à Alison Douglas, directrice des normes, pour lui faire part de vos réflexions à l'adresse suivante : adouglas@caot.ca.

Références

Townsend, E. A., et Polatajko, H. J. (2013). *Habiliter à l'occupation : l'avancement d'une vision de l'ergothérapie en matière de santé, bien-être et justice à travers l'occupation*. CAOT Publications ACE.

À propos de l'auteure

Alison Douglas, OT Reg. (Ont), PhD is the Director of Standards at CAOT.

For any questions or comments about this article, please contact: board@caot.ca